



INFOS

ADZRP

INFOS ADZRP n° 117 NOVEMBRE 2018

<http://adzrp.emonsite.com>

adzrp@laposte.net

<https://coordinationseveso.wordpress.com>

COMMISSION DE SUIVI DE SITE :

MERCREDI 7 NOVEMBRE

Les membres de la Commission de Suivi de Site chargés d'entendre et de réagir aux rapports annuels des différents exploitants des sites industriels et des services de l'État (DREAL) étaient réunis à la Mairie de Donges le 7 novembre dernier.

Vous trouverez ci-après la déclaration des représentants de l'ADZRP à cette occasion agrémentée de plusieurs de nos commentaires,

Cette commission de suivi de site a pour objectif l'examen des bilans annuels présentés par les différents exploitants présents sur le territoire de la commune de Donges. Elle a aussi à connaître les différentes actions menées par les services de l'État.



NUISANCES – FIABILITE DES INSTALLATIONS

L'année 2018, bien qu'elle ne soit pas encore achevée, aura été marquée par une multitude de nuisances (auditives, olfactives) qui ont fortement incommodé les riverains. Il faut y ajouter les conséquences liées aux arrêts inopinés.





A celles-ci, il faut signaler les accidents industriels répétés notamment au sein de la raffinerie TOTAL

21 avril, 7 octobre, 26 octobre. Ces accidents que nous qualifions de dangereux font douter l'opinion de la fiabilité des installations, du sérieux des contrôles.

Peut-être étaient-ils considérés comme improbables ? Une nouvelle démonstration que l'improbabilité n'est pas synonyme d'impossibilité. et qu'il faut en finir avec le déni des accidents impossibles
Il est important qu'à l'occasion de cette CSS vous puissiez nous renseigner sur les causes réelles de ces accidents, les mesures prises pour assurer le maintien en état des installations existantes et le respect des réglementations.

Il est essentiel que les riverains soient persuadés que l'état du matériel, celui de l'ensemble des installations soient pris en compte et évalués régulièrement, peut-être plus fréquemment qu'il ne l'est à ce jour,

Personne ne peut imaginer que la prise en compte des événements réputés impossibles peut conduire à ne pas réaliser certaines transformations, à ne pas procéder à de nouvelles installations, à ne pas réserver les investissements indispensables.

Nous aurons au cours de cette CSS à poser des questions aux responsables industriels et aux membres du CHSCT, conscients que les responsabilités des uns et des autres ne sont pas comparables..

Le deuxième sujet que nous souhaitons aborder concerne la POLLUTION ATMOSPHERIQUE

A de très nombreuses reprises, notre association s'est manifestée pour signaler l'exaspération des riverains devant supporter les multiples nuisances imposées par l'industriel et leurs inquiétudes sur les conséquences sanitaires de ces pollutions.

C'est ainsi que nous nous sommes adressés au Président de l'Association Air Pays de Loire le 4 octobre 2018 rencontré le 29 octobre à Nantes, au Directeur Général de l'ARS à plusieurs reprises (14 février 2018 et 4 octobre 2018 – courriers restés sans réponse à ce jour, à Madame la Députée de la 8^{ème} circonscription de St Nazaire le 15 octobre 2018, au Maire et conseillers municipaux – conseillères municipales de Donges – notre dernier courrier étant daté du 26 octobre.

Vous remarquerez qu'il existe une multiplication des interventions depuis les quelques dernières semaines.

Les messages adressés visaient à attirer l'attention des destinataires et leur extrême vigilance au regard des situations vécues, sur le manque de fiabilité des installations du site industriel, inquiétude grandissante, constat partagée par un nombre important de Dongeaises et Dongeois.

L'arrêté de mise en demeure N° 2017/ICPE/176 signé le 29 août 2017 par Madame la Préfète conforte malheureusement les inquiétudes des riverains soucieux de leur sécurité et leur qualité de vie.

Considérer que les constats relevés à l'occasion de visites des services de l'État constituent des manquements majeurs aux dispositions réglementaires, des risques potentiels de pollution des eaux et

TURBINES A GAZ ;

Elles sont responsables du « grondement » quasi quotidien subi par les Dongeaises et Dongeois. Les responsables de Total annoncent le remplacement de ces installations depuis plusieurs années. 2019-2020 sont les dates avancées.

Excessivement bruyantes, elles sont considérées par les services de l'État comme des équipements « qui constituent des sources de non-conformité en terme de rejet atmosphérique de NOX (oxydes d'azote – polluants ayant des effets sur le foie et le sang). Une proposition de mise en demeure avait été soumise à la Préfecture. A la question de savoir quelle était la suite donnée, nous n'avons pas obtenu de réponse.

Vous êtes de plus en plus nombreux à être exaspérés par ces nuisances,
Nous demandons à chacun(e) de recenser les jours avec nuisance (odeurs, bruits)

des sols, constater que la société Total Raffinage est mise en demeure de définir dans son système de gestion de la sécurité, les actions mises en place pour maîtriser les risques liés au vieillissement et à la corrosion des équipements identifiés sont autant de considérations peu rassurantes pour les riverains.

Les trois accidents récents constatés au sein de la raffinerie (21 avril 2018 – 7 octobre 2018 – 26 octobre) démontrent combien les riverains ont raison de s'inquiéter.

Ils s'ajoutent aux multiples pics de pollutions, aux émanations malodorantes et persistantes, aux rejets polluants dans l'atmosphère.

Enfin est-il utile de rappeler que le projet HORIZON prévoit d'augmenter de 60 kt/an les rejets de CO2 (en plus des rejets nouveaux d'ammoniac et l'augmentation des rejets de poussières fines) ?

Les Dongoises et Dongois n'en ont pas fini avec la pollution.



l'on fait de la santé des Hommes. Il sera intéressant de connaître la décision officielle apportée à cette demande.

Nombreuses sont les informations, les rapports, les études qui alertent sur les conséquences et les effets de la pollution atmosphérique sur la santé de l'Homme et l'environnement.

En juin 2016, l'étude menée par la Nouvelle Agence de Santé Publique précisait que la pollution atmosphérique due aux particules fines provoquait la mort de 48 000 personnes dans notre pays auxquelles s'ajoutaient les victimes de maladies cardiaques et pulmonaires.

Elle soulignait également que ce n'était pas tant les pics de pollution qui étaient à redouter que le temps de l'exposition.



D'après l'OMS, la pollution atmosphérique est le principal facteur environnemental de risque pour la santé. Elle provoque au sein de l'Union Européenne chaque année quelques 400 000 décès prématurés et son coût externe sanitaire s'y chiffre en centaines de milliards d'euros par an (Cour des Comptes Européenne – 2018 - pollution de l'air : notre santé n'est toujours pas suffisamment protégée).

Faire état de ces données ne signifie pas vouloir faire porter la responsabilité sur les seules industries polluantes mais

En terme de pollution de l'air notamment par les dioxydes d'azote (NOX) et les particules fines, le Conseil d'État a jugé (juillet 2017), la responsabilité de l'État a été reconnue par une décision de justice au Conseil d'Etat.

Il n'est pas anodin que plusieurs maires* interviennent publiquement pour exiger du groupe TOTAL, responsable, selon l'ONG britannique « Disclosure Insight Action », de plus des deux tiers de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre de la France, son devoir de vigilance.

L'ensemble des villes soutenues par plusieurs associations n'excluent pas « une action en justice avec mise en demeure ».

CHSCT

Nous souhaitons connaître l'appréciation des salariés membres du CHSCT TOTAL devant la répétition des accidents.

Leur réponse nous a quelque peu déçus : Ils informent les salariés. Nous attendions un discours plus explicite.

Les résultats du « diagnostic santé 2017 » produit par l'Observatoire Régional de la Santé » a mis en évidence des données qui ne manquent pas d'interroger et d'inquiéter les citoyens.

De nombreux indicateurs dépassent les seuils régionaux ou nationaux : mortalité prématurée - +19 %, mortalité par cancer pour les personnes de moins de 65 ans - +22 %, personnes en affection de longue durée pour maladies respiratoires - +23 %

...
Si ces chiffres sont à considérer avec circonspection, ils traduisent une réalité qu'il est urgent d'expliciter,

il nous semble essentiel de pouvoir rechercher dans le même temps l'ensemble des causes responsables des dépassements constatés par l'ORS.

La pollution atmosphérique doit pouvoir être analysée avec précision ; les polluants, les « effets cocktails » déterminés scrupuleusement.

Chacun a son niveau de responsabilité est interpellé : l'ARS, l'ORS, AIR PAYS DE LA LOIRE, les industriels, les élus ...

C'est une des raisons pour laquelle notre association sollicite depuis le 17 décembre 2013, date de notre première demande la mise en place d'une étude épidémiologique, demande répétée à plusieurs reprises – la dernière ayant été formulée le 4 octobre 2018 auprès de l'ARS. Connaître l'État sanitaire de notre région est indispensable.

Dans les documents présentés lors de la CSS du 30 novembre 2017, il était question de systèmes permettant d'analyser les fumées, de disposer de mesures en continu, de systèmes de prélèvement.

Nous serons attentifs aux réponses qui seront formulées.

Il est regrettable de constater l'absence des représentants de l'ARS qui auraient pu commenter ces données.



PARI ; CARENE ; Le PARI était un point mis à l'ordre jour. Il n'a pas pu être abordé, le temps nécessaire à l'examen de tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été écourté. Nous avons remis au représentant de la CARENE les courriers signés par plusieurs habitants pour transmission à son président..

CSS SEM / ENQUÊTE PUBLIQUE.

Les représentants des riverains (quartier de SEM) et de l'ADZRP ont rencontré le commissaire enquêteur le samedi 27 octobre.

L'enquête publique est ouverte jusqu'au vendredi 16 novembre . Chacun a la possibilité de s'exprimer.



A PROPOS DES ENQUÊTES PUBLIQUES : UN ESPACE A INVESTIR MALGRE LES DIFFICULTES

Les enquêtes publiques à Donges on connaît.

On sait aussi que malgré l'engagement de la population qui conteste les choix imposés et fait valoir la nécessité d'une vie de qualité, les conclusions des commissaires enquêteurs sont souvent décevantes. Elles tournent fréquemment le dos aux aspirations des riverains.

Un exemple que nous avons découvert en GUYANE:

"L'arrêté préfectoral permettant au groupe Total de débiter ses explorations dans les eaux territoriales de la Guyane ét avait été précédé d'une consultation de la population.

Au cours de cette enquête, entre le 16 juillet et le 23 août derniers, sur 7.183 avis, "un record en matière d'enquête publique en Guyane" selon la commission, 7.173 avis s'étaient montrés défavorables à ces forages en mer pour 8 avis non définis et 2 favorables.

Ce projet, avec le risque de marée noire qu'il comporte, met en danger les eaux de Guyane, parmi les plus riches du monde, véritable nurserie pour une grande diversité de cétacés, cachalots, grands dauphins et baleines à bec.

Les répercussions sur la pêche locale seraient également irrémédiables, alors que la filière guyanaise est déjà en grande souffrance.

Les représentants de l'association « stop pétrole Guyane » que nous avons joints s'adressent au Président de la République.

PARI :



Dans sa lettre en date du 7 novembre, le président de la CARENE entend répondre « à nos différents courriers adressés ces derniers mois" (lettres des 26 avril 2018, 6 août 2018 et lettre type signée de plusieurs dizaines de riverains remises au représentant de la CARENE lors de la CSS du 7 novembre 2018.

Il lui aura fallu 7 mois pour se manifester sans pour autant répondre notamment à notre demande de rencontre.

° Pour les mesures de bruits, il renvoie la responsabilité de la lutte contre les nuisances sonores à l'industriel et la DREAL.

° Concernant le P.A.R.I, il précise que pour l'heure, la diagnostiqueur n'a pas été trouvé.

° Enfin, il avoue "œuvrer au développement économique du territoire qui est une priorité que la communauté d'agglomération cherche à concilier au mieux avec la qualité de vie des riverains en limitant les impacts et les nuisances qu'ils pourraient subir'.

Quel mépris pour celles et ceux qui sont incommodés quotidiennement par les odeurs et les bruits.

RENCONTRE AIR PAYS DE LA LOIRE et ADZRP

Lundi 29 octobre 19 heures dans les locaux d'Air Pays de la Loire à NANTES .

Etaient présents :

Pour APL : Laurent GERAULT/ Président de l'Association, Conseiller Régional – Vice Président de la Commission en charge de la Transition Energétique de la Croissance Verte ,
Luc LAVRILLEUX – Directeur APL, Madame Karine PIERRE – Conseillère
Pour l'ADZRP : Stéphane BODINIER et Michel LE CLER

Cette entrevue était la réponse à notre demande formulée dans notre courrier en date du 4 octobre 2018.

Remarques ADZRP :

La pollution de l'air : le mal du siècle. Nombreux sont les riverains sensibles à ce problème. Les informations portées à leur connaissance (études, enquêtes), les démarches d'habitants organisés ou non déposant plaintes, démontrent que l'heure n'est pas à la résignation mais qu'il est urgent d'agir pour se protéger. Découvrant l'existence du rapport sanitaire 2017 établi par l'Agence Régionale de Santé, le président APL demande qu'il lui soit transmis.

Remarques ADZRP :

Les données chiffrées indiquées sont des moyennes calculées sur plusieurs mois, voire une année. Il serait intéressant de disposer de l'ensemble des relevés mensuels par exemple. Si le pic de pollution est grave pour la santé humaine, l'exposition prolongée a de faibles doses de polluants constitue un danger plus grave pour la santé humaine (dossier Cour des Comptes Européenne - pollution de l'air - notre santé n'est toujours pas suffisamment protégée p11)



APL avait préparé un power-point destiné à présenter l'Association, ses objectifs, les moyens existant destinés à mesurer la qualité de l'air et la densité des polluants rejetés dans l'atmosphère.

Oxydes d'azote, dioxyde d'azote, ozone, sulfure d'hydrogène -bH²S, dioxyde de soufre - SO², particule fines sont relevés dans les 5 stations fixes installées sur le territoire communal et une à Paimboeuf.

QUELLES CONCLUSIONS pour APL à l'analyse de ses relevés :

- Des niveaux en H²S faibles avec une influence ponctuelle de la raffinerie

- Mesures des Composés Organiques Volatiles dont le benzène : si APL estime une forte probabilité de respect de la valeur limite et de l'objectif de qualité pour le benzène, il est précisé une influence significative des émissions de la raffinerie (partie centrale et zones de stockage) sur la teneur en benzène.

Remarques ADZRP :

Nous insistons sur la notoriété de l'Association APL. Forte de cette aura, elle peut au sein de ses instances signaler, interpellier, s'interroger sur des choix industriels ou non aggravant la pollution.

Nous lui soumettons le cas des NOUVELLES UNITES qui augmenteront de 15 % les émissions de gaz à effet de serre.

Nous exprimons aussi notre opposition à la demande formulée par l'exploitant de déroger à la directive européenne relative aux émissions de composés organiques volatils de benzène qui contribue à exposer la population à des émanations de benzène produit considéré cancérigène avéré par le Centre International de Recherche sur le Cancer. Autant de situations qui méritent l'attention et l'engagement de l'APL.

Nous suivrons avec attention les interventions d'APL. Si l'association a en charge la surveillance de la qualité de l'air, elle doit pouvoir jouer le rôle de « lanceur d'alerte » et être plus offensive.